CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E1337** **VALABLE JUSQU'AU** **25/05/2027**

ÉDITÉ LE 17/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Raison sociale : RIGNOL PAUL S A S

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/05/2002

Capital : 62 010

18 A RUE SAINT-DIDIER
26140 ANNEYRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS

Siret : 388 323 149 00020

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 8000030-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 563016E1247000/001 398790

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 563016E1247000/001 398790

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 75 31 52 97 **Fax :**

Portable : 06 87 74 52 12

Responsabilité légale :
RIGNOL PASCAL GUILLAUME DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / RIGNOL JULIEN PIERRE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / RIGNOL LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sasrignol@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 892 779 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	5	08/02/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 15:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.